



# Organisation de la Veillée départementale et du concours à destination des jeunes axonais

Commémoration du cessez-le-feu dans toutes les communes du département le 7 novembre 2018

**Le 7 novembre prochain, le monument de « La Pierre d'Haudroy » près de La Capelle, accueillera une manifestation d'ampleur nationale célébrant le premier cessez-le-feu qui a eu lieu dans l'Aisne le 7 novembre 1918.**

## ✓ UNE VEILLÉE COMMEMORATIVE « CLE EN MAIN »

**Pour associer votre commune à cette grande commémoration**, il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription et de le retourner avant le 15 octobre. A partir du lundi 29 octobre 2018 le Département mettra à votre disposition tout ce dont vous aurez besoin pour préparer et organiser votre veillée.

Dès cette date, vous pourrez retirer auprès de votre communauté de communes le « colis veillée » qui contiendra :

### **pour informer les habitants de votre commune**

- des affiches et des flyers

**pour distribuer aux participants**, des petits cadeaux « Aisne sur le chemin de la paix »

- des petits drapeaux
- des brochures blanches et bleues

### **pour organiser et mettre en scène votre commémoration :**

- des ballons gonflables
- une guirlande de fanions marquage « L'Aisne sur le chemin de la Paix »
- une banderole aux couleurs de la cérémonie à accrocher
- des propositions de lectures de textes
- de la musique et le son du clairon (téléchargeables sur [aisne.com](http://aisne.com))

**N'hésitez pas à poster et partager vos images ! Création d'un évènement Facebook à partir du 15 octobre.**

**Pour donner de la visibilité à cette commémoration dans votre commune**, vos informations seront également relayées auprès de la presse, sur les sites et réseaux sociaux du Département ainsi que sur un retour en images dans le magazine distribué toutes boîtes aux lettres (255 000 ex.) début décembre 2018.

## ✓ CONCOURS « LES JEUNES AXONAISSUR LE CHEMIN DE LA PAIX ».

**Pour associer les jeunes générations à cette importante commémoration pour le centenaire de la Grande Guerre**, le Département propose aux communes qui le souhaitent d'organiser un concours. **Le Département fournit les récompenses aux lauréats et participants** pour trois premiers prix par commune qui seront livrés avec le colis veillée. Il vous suffit de remplir le formulaire d'inscription au dos et de le **retourner avant le 15 octobre**.

**Les modalités du concours** sont données à titre indicatif, et à votre convenance :

**Qui peut participer ?** Les jeunes de 8 à 12 ans, inscrits préalablement et nominativement, auprès de la mairie avant le 12 octobre (le bulletin renseigné du nombre de participants étant à renvoyer au Département avant le 15 octobre 2018).

**Thèmes du concours :** L'année 2018 est l'occasion d'aborder la fraternité et les thématiques de la fin de la guerre, le premier cessez-le-feu dans l'Aisne, l'armistice, le traité de Versailles, la Paix, la libération de la commune ou un évènement marquant de cette période, l'histoire d'une personnalité locale emblématique...

**Les outils de communication** qui vous permettront d'informer de l'ouverture du concours dans votre commune sont téléchargeables sur [www.aisne.com](http://www.aisne.com).

**Moyens d'expression libre :** dessins, BD, fresques, réalisations plastiques, maquettes, chants, lectures, poèmes...

**Constitution du jury :** élus, directeur d'école, instituteurs, parents, association locale...

**Critères :** créativité, qualité de la production, originalité des propositions...

**Attribution des prix :** Les prix seront remis lors de votre veillée départementale **du 7 novembre**.

**1<sup>er</sup> Prix :** Une Malette en bois set dessin et peinture + 4 entrées Caverne du Dragon

**2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> Prix :** Un sac cadeaux + 2 entrées Caverne du Dragon.



## FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Commémoration du cessez-le-feu dans toutes les communes du département le 7 novembre 2018

**LA COMMUNE DE :**

.....

**Participe à la veillée départementale « l'Aisne sur le chemin de la Paix » du 7 novembre 2018**

Nombre d'habitants :

Coordonnées de la personne en charge de l'organisation de la veillée

Nom, Prénom, fonction :

Email :

Tél. :

Autres communes participantes :  
*(vous pouvez associer d'autres communes à votre veillée)*

Adresse du rassemblement de la veillée :  
*(Mairie, Monument, salle communale, des fêtes...)*

Estimation du nombre de participants :

**Organise le concours  
« Les jeunes axonais sur le chemin de la Paix »**

Nombre de jeunes inscrits au concours dans votre commune :

Formulaire à retourner **avant le 15 octobre 2018** sur [www.aisne.com](http://www.aisne.com)  
ou par email à [contact@aisne.fr](mailto:contact@aisne.fr) Rens. 03 23 24 60 22